

Précautions d'Hygiène pour toute prise en charge de la patientèle en cabinet libéral en période de déconfinement

(Version 05/05/2020)

Prérequis :

Absence bijou (alliance, montre), avant-bras dégagés, cheveux attachés

Changer la tenue professionnelle quotidiennement

Appliquer les gestes barrières

https://www.gouvernement.fr/sites/default/files/contenu/piece-jointe/2020/02/coronavirus_gestes_barriere_spf.pdf

Lors de la prise de rendez-vous, informer le patient :

- De prendre connaissance du document « tout savoir sur le masque grand public » *voir Annexe 1*
- De se munir :
 - o D'un masque grand public propre
 - o D'un sac plastique en cas de retrait de masque (type sac de congélation)

Organisation des locaux :

Point d'accueil

- Organiser une distanciation > 1 mètre (ex : marquage au sol) et assurer la protection des employés (ex : écran type plexiglas)
- Mettre à disposition du produit hydro alcoolique¹ (PHA)
- Mettre à disposition des employés du produit détergent-désinfectant¹ : prêt à l'emploi ou lingettes

Salle d'attente

- Retirer tout objet partagé (revues, journaux, meubles inutiles, jouets...)
- Organiser une distanciation (>1 mètre), exemple :
 - o retirer une chaise sur deux,
 - o réaliser un marquage au sol...
- Mettre à disposition : PHA, mouchoirs à usage unique (UU), poubelle
- Apposer une signalétique incitant la patientèle à :
 - o Porter un masque grand public *voir Annexe 1*
 - o Réaliser une hygiène des mains (HDM) *voir Annexe 2*

Bureau de consultations

- Enlever les objets non nécessaires sur le bureau : livres, documents papiers... privilégier le rangement dans des placards fermés
- Proscrire les tapis
- Mettre à disposition : PHA, mouchoirs à UU, poubelle
- Avoir à disposition du produit détergent-désinfectant¹ : prêt à l'emploi ou lingettes
- Equiper le point d'eau : savon doux, papier absorbant à UU, poubelle

Sanitaires publics

- Equiper le point d'eau : savon doux, papier absorbant à UU, poubelle
- Proscrire les serviettes à usage multiple
- A défaut de point d'eau, mettre à disposition du PHA

¹ Produit répondant à la norme de virucidie NF EN 14476

² Voir fiche CPias « Entretien des lunettes de protection utilisés chez un patient y compris cas COVID-19 »

Précautions d'Hygiène pour toute prise en charge de la patientèle en cabinet libéral en période de déconfinement

(Version 05/05/2020)

Prise en charge d'un patient sans signe clinique d'infection respiratoire aiguë (IRA) :

En consultation :

- Réaliser une HDM par friction hydro alcoolique (FHA) : **médecin et patient**
- Porter un masque chirurgical
- Porter une visière ou des lunettes de protection² :
 - o pour tout examen clinique nécessitant un retrait du masque par le patient
 - o en cas d'acte à risque de projection de produits biologiques d'origine humaine
- Porter une protection de la tenue professionnelle pour tout soin souillant mouillant, exposant aux produits biologiques d'origine humaine

Au départ du patient :

- Eliminer les déchets éventuels suivant la filière habituelle
- Nettoyer-désinfecter les surfaces et les dispositifs médicaux ayant été en contact avec le patient avec un produit détergent-désinfectant¹ en respectant le temps de contact préconisé par le fabricant
- Réaliser une **HDM par FHA**

Prise en charge d'un patient présentant des signes cliniques d'IRA :

Privilégier une téléconsultation

Organiser des plages horaires dédiées aux patients suspects COVID

En consultation :

- Réaliser une HDM par friction hydro alcoolique (FHA) : **médecin et patient**
- Porter systématiquement un masque chirurgical (ou FFP2 selon indications) [voir Annexe 3](#)
- **Faire porter un masque chirurgical au patient**
- Porter une visière ou des lunettes de protection²
- Porter une protection de la tenue professionnelle pour tout soin souillant mouillant, exposant aux produits biologiques d'origine humaine

Au départ du patient :

- Eliminer les déchets contaminés ou susceptibles d'être contaminés par le SARS-CoV-2 selon la filière classique des ordures ménagères (ex : masques, mouchoirs UU) :
 - o Disposer les déchets dans un sac plastique dédié, opaque, disposant d'une fermeture (30 litres maximum)
 - o Le fermer et le placer dans un second sac qui sera également fermé
 - o Stocker 24 heures dans un local spécifique avant évacuation
- **Aérer la pièce systématiquement** si réalisation de gestes invasifs ou manœuvres au niveau de la sphère respiratoire ou ORL pouvant provoquer une aérosolisation
En cas d'impossibilité d'aération, attendre 20 minutes avant de réaliser le nettoyage-désinfection
- Nettoyer-désinfecter les surfaces et les dispositifs médicaux ayant été en contact avec le patient avec un produit détergent-désinfectant¹ en respectant le temps de contact préconisé par le fabricant
En cas de non-conformité à la norme NF EN 14476, réaliser la procédure ICD (Javel) [voir Annexe 4](#)
- Réaliser une **HDM par FHA**
- Nettoyer-désinfecter le cabinet de toilette si le patient a utilisé le WC

¹ Produit répondant à la norme de virucidie NF EN 14476

² Voir fiche CPias « Entretien des lunettes de protection utilisés chez un patient y compris cas COVID-19 »

Précautions d'Hygiène pour toute prise en charge de la patientèle en cabinet libéral en période de déconfinement

(Version 05/05/2020)

Entretien des locaux

Au quotidien :

- **Aérer les locaux autant de fois que possible dans la journée** (ex : 15 minutes 3 fois par jour)
- Réaliser l'entretien le soir au moins 20 minutes après l'arrêt de l'accueil des derniers patients ou le matin avant leur accueil
- Porter : une protection de la tenue professionnelle (tablier plastique), des gants UU, un masque grand public
- **Nettoyer-désinfecter les surfaces hautes et les sanitaires** : utiliser un produit détergent-désinfectant¹ en respectant le temps de contact indiqué par le fabricant pour une virucidie
En cas de non-conformité à la norme NF EN 14476, réaliser la procédure ICD (Javel) [voir Annexe 4](#)
- Préférer l'utilisation de chiffonnettes/bandeaux de lavage à UU
Si utilisation de chiffonnettes/bandeaux réutilisables : les traiter en lave-linge à 60°C
- **Nettoyer les sols** selon la procédure habituelle
- Proscrire l'utilisation des aspirateurs, sauf s'ils sont munis d'un filtre à très haute efficacité pour les particules aériennes (HEPA)
- Réaliser une **HDM par FHA** après le retrait des gants

Dans la journée :

Renforcer le bio nettoyage des surfaces telles que : poignées de porte, interrupteurs, claviers, terminal de paiement...

¹ Produit répondant à la norme de virucidie NF EN 14476

² Voir fiche CPias « Entretien des lunettes de protection utilisés chez un patient y compris cas COVID-19 »

COMMENT BIEN PORTER SON MASQUE ?



Avant de mettre ou enlever le masque, lavez-vous les mains avec de l'eau et du savon ou une solution hydro-alcoolique.



Pour le mettre :

- Tenez le masque par les lanières élastiques.
- Ajustez le masque de façon à recouvrir le nez, la bouche et le menton.



Pour l'enlever :

Décrochez les lanières élastiques pour décoller le masque de votre visage.



Il faut changer le masque :

- Quand vous avez porté le masque 4h.
- Quand vous souhaitez boire ou manger.
- Si le masque s'humidifie.
- Si le masque est endommagé.



Évitez de le toucher et de le déplacer.



Ne le mettez jamais en position d'attente sur le front ou sur le menton.



Ne mettez pas le masque dans votre poche ou votre sac après l'avoir porté. En attendant de le laver, isolez-le dans un sac en plastique.



Attention: si vous êtes malade, ce masque n'est pas adapté. Demandez l'avis de votre médecin.



Ce masque n'est pas destiné au personnel soignant.

COMMENT ENTRETENIR SON MASQUE ?



Lavez le masque à la machine avec de la lessive. **Au moins 30 min à 60°C minimum.**



Utiliser un sèche-ligne ou un sèche-cheveux pour sécher votre masque, ou encore, le faire sécher à l'air libre sur une surface désinfectée.

ATTENTION : Ce masque ne remplace pas les gestes barrières.

Il ajoute une barrière physique, lorsque vous êtes en contact étroit avec d'autres personnes.



Lavez-vous très régulièrement les mains



Toussez ou éternuez dans votre coude ou dans un mouchoir



Utilisez un mouchoir à usage unique et jetez-le



Saluez sans se serrer la main, évitez les embrassades



Respecter une distance de 1 mètre

ANNEXE 2 : Techniques Hygiène des mains

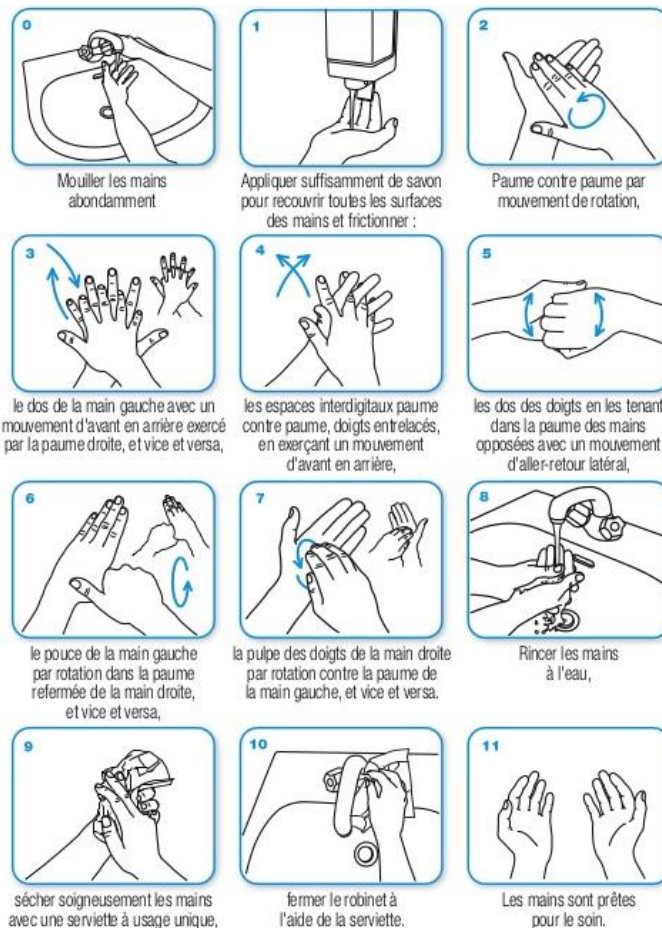
Technique de la friction hydro alcoolique :

- Durée : 20 à 30 secondes, jusqu'à séchage complet



Technique du lavage simple des mains :

- Durée du savonnage : 15 secondes minimum



Comment mettre mon masque chirurgical ?



- Peut être porté en continu durant 4 heures selon les préconisations du fabricant
- Sa mise en place et son retrait doivent être encadrés par une HDM
- Ne doit pas être manipulé
- Est à changer systématiquement si souillé ou mouillé

Comment mettre mon masque FFP2?



- Port du masque FFP2 exclusivement pour le personnel soignant qui réaliserait des gestes invasifs ou manœuvres au niveau de la sphère respiratoire (prélèvement sphère nasopharyngée, kinésithérapie respiratoire, aspiration endotrachéale, oxygénothérapie supérieure à 6 litres / minutes).

- Peut être porté en continu durant 8 heures selon les préconisations du fabricant
- Sa mise en place et son retrait doivent être encadrés par une HDM
- Ne doit pas être manipulé
- Est à changer systématiquement si souillé ou mouillé
- Son étanchéité doit être vérifiée par la réalisation d'un fit check

ANNEXE 4 : Procédure ICD (Javel)

- Nettoyer avec un produit détergent
- Rincer à l'eau du réseau
- Laisser sécher
- Désinfecter à l'Eau de Javel selon la dilution :

Utilisation en désinfection de l'Eau de Javel : solution à 2,6% diluée au 1/5 ^{ème}	
	Si utilisation de berlingots de 250ml (solution à 9,6%) : 1- dilution dans un flacon de 1 litre (berlingot de 250ml + 750ml d'eau froide pour obtenir une solution de 1 litre à 2,6%), 2- puis nouvelle dilution au 1/5 ^{ème} (1 litre de la solution préparée dans 4 litres d'eau)
	Si utilisation de bidons de 1 ou 2 litres (solution à 2,6%) : - dilution directe au 1/5 ^{ème} (1 litre du bidon dans 4 litres d'eau)



A diluer dans de l'eau froide

Date de péremption :

Berlingot : 3 mois après la date de fabrication indiquée dessus.

Bidon de 1 litre commercialisé : date de péremption indiquée.

Solution à utiliser extemporanément.